



Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Commandement de payer
Date de publication: SHAB, KABNE - 10.07.2020
Numéro de publication: SB02-000020447
Canton: NE

Entité de publication:
Office des poursuites du canton de Neuchâtel, Avenue Léopold-Robert 63, 2300 La Chaux-de-Fonds

Commandement de payer BATI-STRIMBEANU Sàrl

Débiteurs:

BATI-STRIMBEANU Sàrl
CHE-499.686.508
rue du Jura 29
2525 Le Landeron

Créanciers:

Confédération suisse
CHE-114.587.210
Bundesplatz 3
3011 Bern

Représentant:

Administration fédérale des contributions Division principale
ressources, Division Encaissement, TVA
Schwarztorstrasse 50, 3003 Bern
Suisse

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

2020004488 du: 23.01.2020

Créances:

CHF 16900.00 4 % depuis 01.09.2019
TVA provisoire (Art. 86 LTVA) pour la période allant du
01.01.2019 au 30.06.2019, Evaluation DC - 5 - SM01-2019
CHF 103.30
Établissement commandement de payer
CHF 121.15
Frais Office des poursuites Payerne

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

1) TVA provisoire (Art. 86 LTVA) pour la période allant du
01.01.2019 au 30.06.2019, Evaluation DC - 5 - SM01-2019 /
2) Établissement commandement de payer / 3) Frais Office
des poursuites Payerne

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt
jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester
tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer
des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit
(former opposition) auprès du point de contact dans les dix
jours à compter de la notification du commandement de
payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le mon-
tant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi
la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'ob-
tempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra
requérir la continuation de la poursuite.
Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites du canton de Neuchâtel
Avenue Léopold-Robert 63
2300 La Chaux-de-Fonds

Remarques:

Sur la base de la réquisition de poursuite électronique datée
du 22.01.2020 et réceptionnée à l'office des poursuites de La
Chaux-de-Fonds en date du 23.01.2020 et suite à des tenta-
tives de notifications infructueuses au siège de la société et à
son associé-gérant M. Strimbeanu Stelian-Viorel (poste et
office des poursuites de Payerne), M. Strimbeanu Stelian-
Viorel étant actuellement sans adresse valable de même que

la société elle-même, le représentant du créancier est contraint de procéder à la présente publication.

Le présent acte, à disposition de l'associé-gérant de la société débitrice, est réputé notifié le vendredi 10 juillet 2020 par le biais de la présente notification. Les délais d'opposition (10 jours) et de paiement (20 jours) qui courent dès la notification sont prolongés de 10 jours (art. 33 al. 2 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP)).